



FEU DE CELLULE SUR « FOND DE PSYCHIATRIE »

Ce mercredi 4 septembre 2025, au Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin, le **détenu D., bien connu de notre établissement** pour avoir agressé un collègue au QA et avoir tenté de mettre le feu dans sa cellule du Quartier Disciplinaire (QD) le 24 juillet dernier, **a de nouveau récidivé.**

Aux environs de 23h00, au 1er étage de la MA1 (maison d'arrêt 1), **ce détenu a déclenché un incendie dans sa cellule**, en embrasant son réfrigérateur et son matelas. Le feu, d'une intensité importante, a **entièrement détruit la cellule** et provoqué un **épais nuage de fumée** noire.

L'incendie a été détecté par le système incendie et confirmé par le mirador.

Nos collègues de nuit, **réactifs et professionnels**, sont aussitôt intervenus, équipés, et ont réussi à éteindre l'incendie tout en maîtrisant le détenu qui s'était jeté sur eux lors de l'intervention. Celui-ci se trouvait pourtant dans un état critique, avec près de **80 % du corps brûlé.**

Une fois les secours sur place, le détenu dont la vie est clairement menacée, a été pris en charge, puis transféré vers le service des grands brûlés de Nantes.

Fort heureusement, **aucun de nos collègues n'a été blessé** ou intoxiqué lors de cette intervention. Ce qui relève une nouvelle fois du professionnalisme et montre le courage des personnels travaillant la nuit.

Cet incident met une nouvelle fois en lumière **l'extrême difficulté — et l'absurdité — de la gestion des détenus présentant des troubles psychiatriques** en détention classique. Malgré ses antécédents récents, ce détenu n'était toujours pas pris en charge de manière adaptée.

Le SMPR (service médico-psychologique régional) ne peut plus se dérober à ses responsabilités. Leur mission est d'assurer la prise en charge des détenus souffrant de pathologies psychiatriques.

Certains devraient avoir le courage de se remettre en question et d'assumer leur part de responsabilité. Laisser ces profils dangereux et malades en détention ordinaire, c'est exposer les personnels et conduire à des situations dramatiques comme celle-ci.

Le bureau local FO félicite l'ensemble des agents pour leur réactivité, leur professionnalisme et leur courage lors de cette nuit éprouvante.

Le bureau local FO demande à notre direction la reconnaissance officielle et l'octroi immédiat de lettres de félicitations pour les agents intervenants.

Le bureau local FO exige la prise en charge systématique et immédiate par le SMPR des détenus souffrant de pathologies psychiatriques afin d'éviter que ce genre de drame ne se reproduise.

Le 4 septembre 2025

Le bureau local FO Justice du CP de Rennes-Vezin

